

Dossier central

Rendre visibles les invisibles

Banques et paradis fiscaux

Le scandale des « Panama Papers » qui a éclaté le 4 avril 2016 a, une nouvelle fois, mis en lumière le scandale des paradis fiscaux. Les montants y transitant sont des manques à gagner qui pourraient servir à des politiques publiques. En France, l'équivalent du budget de l'Éducation Nationale manque ainsi chaque année dans les caisses de l'État du fait de l'évasion fiscale. C'est encore plus criant dans les pays en développement qui sont de 30 % plus touchés par ces pratiques que les pays de l'OCDE.

Des banques facilitatrices de l'évasion fiscale des clients ?

Ce énième scandale confirme une des hypothèses avancées par le rapport « *En quête de transparence: Sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux* »¹, publié le 16 mars dernier par le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et le Secours Catholique-Caritas France, en partenariat avec la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires. Les banques sont présentes dans les paradis fiscaux, notamment pour faciliter l'évasion fiscale de leurs clients.

Les données publiées à ce jour ne permettent pas de mesurer l'activité bancaire réalisée pour les clients. Il est donc nécessaire de compléter le « reporting » par, d'une part des données permettant de mesurer les activités réalisées pour les clients, comme le nombre de comptes bancaires ouverts ou l'encours d'épargne par filiale et, d'autre part, la connaissance des propriétaires réels des comptes.

Des activités risquées

Ce rapport sur la présence des banques² dans les paradis fiscaux a également mis en avant la possibilité pour les banques de réaliser des activités spéculatives risquées et lucratives, en les localisant dans les paradis fiscaux pour éviter de respecter les règles prudentielles en vigueur sur les marchés financiers réglementés. Le recours à des « paradis réglementaires » ferait ainsi peser un risque important sur la stabilité économique mondiale. C'est en mesurant les performances réalisées (productivité par employé, part du profit dans le chiffre d'affaires) par les banques françaises dans certains territoires comme l'Irlande, les Îles Caïman ou le Luxembourg, en les comparant avec les performances réalisées dans des territoires classiques (non paradis fiscaux) et en analysant les activités spécifiques réalisées (financement structuré, titrisation, banques d'investissement et de marchés,...) que l'on se rend compte que les activités risquées à fort effet de levier sont réalisées dans les paradis fiscaux. Il convient donc de compléter

le reporting par des données plus précises par activité à l'intérieur des territoires. Il faut également pour cela définir une typologie uniforme des activités pour l'ensemble des banques ; par exemple, la Société Générale retient moins de 10 types d'activités et la BPCE plus de 80.

Étendre la transparence à toutes les grandes entreprises

Si l'obligation de publication, pays par pays, est en vigueur pour les banques depuis trois ans, elle n'a malheureusement toujours pas été étendue à l'ensemble des grandes entreprises, et ce, malgré de nombreuses opportunités législatives ces dernières années. Dernière occasion manquée en avril 2016 : la proposition de directive européenne sur la transparence des multinationales, qui ne prévoit la publication de données que pour les pays de l'Union Européenne et pour des paradis fiscaux dont la liste reste à définir. On peut craindre qu'il manque à cette liste des territoires comme la Suisse ou certaines dépendances du Royaume-Uni, ainsi que les paradis fiscaux internes aux États-Unis comme le Delaware. De plus, la proposition ne concerne que les très grandes entreprises, ce qui exclut environ 80 % des entreprises européennes ayant des activités internationales.

Seule une pression forte de la part des citoyens et des eurodéputés pourra permettre d'obtenir une transparence totale et étendue à toutes les multinationales durant la négociation entre la Commission européenne, les États membres et le Parlement européen.

Transparence, lutte contre la corruption, modernisation de la vie économique

La France a, elle, une dernière occasion de montrer l'exemple avant les élections de 2017, en intégrant l'obligation pour les grandes entreprises de la publication pays par pays dans le projet de loi « relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique »³, en cours d'examen au Parlement. La France avait ouvert la voie en 2013 pour les banques ; il est nécessaire qu'elle le fasse à nouveau pour faciliter l'adoption de cette obligation au niveau européen. Le projet de loi comporte également des mesures pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, la corruption et pour promouvoir l'encadrement des lobbies et la protection des lanceurs d'alerte.

Grégoire Niaudet
Chargé de Projets Plaidoyer International
Secours catholique

Rendre visibles les invisibles.

Colloque de « Confrontations », 27 mai 2016.

Certaines catégories sociales sont absentes de la représentation politique. Leurs préoccupations ne sont pas portées et sont souvent méprisées. Faute de connaissance de leurs droits, nombre de personnes ainsi exclues ne réclament jamais rien et n'engagent jamais de recours. Ou bien elles se voient opposer des conditions supplémentaires non prévues par la loi. D'où un sentiment d'exclusion, voire de rejet du politique, aujourd'hui largement affaire exclusive de professionnels.

Par ailleurs, une frange importante de nos concitoyens n'exerce plus leurs droits et choisit ainsi de s'exclure volontairement de la responsabilité citoyenne. En France, les abstentionnistes sont devenus majoritaires à certains scrutins, formant ainsi une sorte de mouvement social invisible en marge ou en retrait du politique. Devant une telle dégradation, un sentiment d'impuissance, voire d'indifférence, s'installe sans que d'autres formes d'actions, plus participatives, prennent le relais d'une gestion politique défaillante.

En quoi notre responsabilité de citoyens et de chrétiens est-elle concernée par ces formes d'invisibilité sociale et par les mécanismes qui les construisent ?

Comment est-il possible d'accéder à la citoyenneté quand on est en situation de vulnérabilité ? À quelles conditions la démocratie peut-elle être un recours pour la représentation de celles et ceux qui n'ont pas voix au chapitre ?

Quelles sont les motivations qui poussent certains à s'exclure eux-mêmes de la vie citoyenne ? À l'approche d'une nouvelle élection présidentielle, peut-on espérer un sursaut de citoyenneté et de responsabilité ?

Telle était la problématique à laquelle le colloque organisé par « Confrontations », avec l'appui de Justice et Paix, tentait de répondre, le vendredi 27 mai dernier.

La reconnaissance de l'autre

Or, depuis deux ans, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale a mené un séminaire sur un thème proche : « Pauvres ? Exclues ? Invisibles ? Inaudibles ? ». Michel Legros qui en est membre, rappelait ceci : « Cette idée d'invisibilité s'enracine dans les travaux de philosophes comme Hegel (1770-1831) pour qui « la conscience de soi ne parvient à la satisfaction que dans une autre conscience de soi », Husserl (1859-1938), Merleau-Ponty (1909-1961) et surtout Paul Ricœur (1913-2005), dont les études constituent une méthode d'analyse des modes de reconnaissance et une affirmation de l'importance de la reconnaissance de l'autre. Ces auteurs, tout comme Emmanuel Levinas, conceptualisent la reconnaissance de l'autre, tant dans les interactions sociales que dans une démarche clinique qui inspirera les psychanalystes et, ultérieurement, les recherches sur le « care » (voir le n° 206, octobre 2015, de la *Lettre de Justice et Paix*).

Des études

Ce thème de l'invisibilité a trouvé une actualité avec la publication par Pierre Bourdieu de *La misère du monde* en 1993. Le sociologue et son équipe y multipliaient les entretiens avec des personnes qui décrivaient leur souffrance d'être « en dehors » ou « à côté ». En dépit de son importance, cette approche des phénomènes de pauvreté est restée minoritaire. On en retrouve cependant des suites dans une succession de travaux : Maryse

Rapsat sur les personnes sans domicile, Stéphanie Rubi sur les jeunes, Serge Paugam et Camila Giorgetti sur la visibilité des pauvres dans un espace public ou encore Cécile Braconnier et Nonna Mayer sur l'invisibilité dans la vie politique. L'invisibilité sociale a également donné lieu à un colloque international à l'Institut Catholique de Paris.

L'invisibilité fait aussi l'objet de travaux associatifs. Lorsque le Secours catholique publie son rapport annuel, il éclaire, en s'appuyant sur les témoignages de ses adhérents, des situations jusqu'alors peu identifiées. De même lorsqu'ATD Quart-Monde collationne les témoignages de personnes pauvres, l'association constitue un formidable réservoir de connaissances de la diversité des situations et des personnes. Il arrive aussi que des journalistes approfondissent des situations jusqu'alors restées invisibles. C'est le cas de Florence Aubenas décrivant la précarité des femmes affectées au nettoyage des car-ferries du parcours Transmanche ou d'Elsa Fayner dans « *Et pourtant je me suis levée tôt ?* »

L'invisible est produit par celui qui ne le voit pas

Pour le philosophe Guillaume Le Blanc, chargé d'introduire et de conclure cette journée, « reconnaître une vie, c'est lui donner crédit, lui conférer une valeur et ainsi la rendre visible. Inversement une vie invisible est à ce point méconnue que toute valeur lui est ôtée et qu'elle ne compte plus alors. »

Des interventions qui se succèdent (le colloque fera l'objet d'une publication), on peut retenir toute une série de réflexions.

Être ou ne pas être vu et entendu dépend de la distribution sociale. Le

fait de voir ou de ne pas voir, entendre ou ne pas entendre ne relève pas que des sens. Dans la salle d'attente du médecin, celui-ci existe avant que je l'aie vu. Le SDF que je vois n'est pas vraiment là, je n'ai aucun lien avec lui. Nous rendons absent le sujet présent. L'invisible est produit comme tel par celui qui ne le voit pas, parce que ce dernier n'a aucune vie sociale, aucun capital social.

L'invisible est inaudible, car c'est le visage (selon Levinas) qui est porteur d'une voix, or le sans – voix a bien une voix mais elle se heurte au refus d'entendre, ce qui le rend invisible. Tout le travail critique, politique et clinique devrait consister en une prise de soin (le care) de la voix des fragiles. Michel de Certeau disait « en 1968, on a pris la parole, comme en 1789 on a pris la Bastille ». Cette prise de parole était la voix des inaudibles; c'est ce que cherche à faire aujourd'hui Pierre Rosanvallon dans son manifeste « le Parlement des invisibles ».

Accès aux droits, désintérêt envers les droits

Les invisibles, sauf les étrangers, sont des citoyens, leur problème n'est pas d'accéder à la citoyenneté mais de l'exercer (parce que difficilement accessible, parfois contestée, ou même inenvisageable). Ils cumulent les expériences qui les menacent dans leur identité, ils se sentent inutiles au monde (surnuméraires, aurait dit Robert Castel).

L'invisibilité n'est pas un attribut, mais le résultat de mécanismes d'invisibilisation. Les populations invisibles sont des groupes très divers sans relations entre eux.

Le plus difficile est de donner la parole aux exclus (et pas seulement au moment des élections), et de les entendre. L'invisibilité sociale est aussi le résultat d'habitudes qui se créent: on tolère aujourd'hui des familles avec enfants dans la rue, qui se sentent « non vues » et qu'effectivement nous ne regardons pas. Cette invisibilité est

souvent le résultat du découragement. À Paris une personne sur deux n'appelle plus le 115 et seuls 5 % des expulsés essaient de faire valoir leur droit au logement opposable.

Deux points stratégiques: investir dans l'accès aux droits en s'adaptant à la population concernée et redonner la parole qui donne la capacité d'agir. Mais rien de tout cela ne peut être fait rapidement; le temps long est nécessaire. Or le temps long n'est pas celui des politiques, ni celui des bénévoles ou des militants.

D'un autre côté, il faut compter avec un phénomène d'éloignement du politique qui concerne de plus en plus de monde. Trois millions de citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales, le taux d'abstention ne cesse de grimper et en même temps bien des gens font des choses (agriculture bio, coopératives ouvrières, habitat et jardins partagés etc.) Ce sont peut-être des originaux, sûrement pas des marginaux. Appelons-les des défricheurs, mais ils restent au niveau local, il y a un fossé entre les initiatives locales innovantes et la politique globale ou nationale: comment agir local, mais penser global.

Reconnaître et vivre ensemble

La dernière table ronde qui avait pour titre « Pour une citoyenneté et une responsabilité qui répare le monde » a vu dialoguer deux femmes: Nadia Taïbi, professeure de philosophie et Claire Sixt Gateuille, théologienne protestante.

De ce dialogue on peut retenir deux points forts:

- les hommes invisibles le sont par l'effet des catégories qui les recouvrent, parce qu'ils sont dissimulés sous les catégories de ceux qui les stigmatisent. Il faut lire Ralph Ellison « *Homme invisible, pour qui chantes-tu?* » (Les cahiers rouges. Paris. Grasset) et aussi Simone Weil qui, rapportant son expérience ouvrière, disait ce que cela fait

d'appartenir à la classe qui ne compte pas. L'homme invisible est un fantôme, non par sa volonté, puisqu'il est pris dans sa catégorie, mais bien par discrimination négative, et ce stigmate, non seulement il le porte, mais il l'intègre. D'où l'urgence de lever l'oppression, de lutter pour la reconnaissance.

- Pourquoi la citoyenneté est-elle problématique aujourd'hui? Parce que la définition de la politique a changé. D'une politique fondée sur la notion de pouvoir (séparation des pouvoirs, « forces politiques ») nous sommes en train de passer, entre autres grâce à Hannah Arendt, à une politique fondée sur la volonté de vivre ensemble. Or ce qui n'avait besoin que d'une adhésion de masse, d'un rapport de force entre groupes sociaux, a besoin aujourd'hui d'une adhésion et d'un engagement individuel, car le vivre ensemble a besoin de tous. Mais cette nouvelle définition de la politique, très belle et très forte, est aussi très fragile, car des logiques d'exclusion la rognent et remettent en cause la citoyenneté. Que la plupart des gens soient exclus de l'exercice du pouvoir, c'est normal. Mais qu'ils soient exclus de l'exercice du vivre ensemble, c'est la faillite de la société.

Une citoyenneté qui rend responsable du vivre ensemble repose sur plusieurs piliers:

- la reconnaissance,
- le sentiment d'utilité,
- le sentiment d'appartenance (Michael Walzer).

Et pour réparer le monde il ne suffit pas d'une action individuelle et d'une action collective, il faut trouver le moyen de favoriser la créativité de tous ceux qui sont sur les marges.

Marc de Montalembert
membre de Justice et Paix

Les racines catholiques des compétitions internationales de football.

Euro 2016 en France. Certains le comparent avec les JMJ, mais l'Euro, c'est tout de même plus intergénérationnel que le prochain rassemblement en Pologne. Qui a copié qui ? Il est devenu banal de comparer les compétitions de foot avec un culte. La Corée, souvent à l'avant-garde des évolutions sociales, connaît une religion du football : « Endoctriner par le foot », telle est la profession de foi de l'Église de la Providence, une secte sud-coréenne. Les cérémonies se déroulent lors de matchs dont l'enjeu est la réunification des deux Corée et l'instauration du royaume de Dieu sur terre.

À l'origine des compétitions internationales de foot, on trouve un grand chrétien du 7^e arrondissement de Paris, un peu perdu de vue : Jules Rimet. Le trophée de la Coupe du monde de foot (Copa) s'appelait jadis la coupe Jules-Rimet. Jules Rimet est né en Haute Saône ; ses parents paysans quittent la terre, poussés par la crise et deviennent épiciers dans le quartier populaire de la rue Clerc, dans le 7^e arrondissement de Paris. En ce temps-là, il y avait des classes populaires dans le 7^e, dans les immeubles sur cour, dans les étages élevés (pas d'ascenseur) et dans les chambres insalubres sous les combles. Le petit Jules rejoint ses parents. Il fréquente le patronage, joue au football, et en perçoit la valeur pour le prolétariat : ce sport aère les ouvriers et les détourne des estaminets où ils dépensent vainement en alcool leur trop faible salaire. Ce sont les idées hygiénistes du temps, notamment de Pasteur. Et les idées du relèvement du prolétariat, par la sobriété et l'épargne. Bon élève, le petit Jules devient avocat et journaliste.

Devenu grand, il fonde un club de football promis à un grand avenir : le Red Star, qui a son premier siège social dans le 7^e

avant de partir pour St-Ouen. Il devient membre du Cercle catholique d'ouvriers du Gros-Cailou. Il crée l'« Union sociale du VII^e arrondissement » et adhère au mouvement de la Démocratie chrétienne. Il fonde un journal *La Revue, journal chrétien, républicain et démocratique* qui fusionnera avec *Le Sillon* de Marc Sangnier, dont il est proche. La condamnation du Sillon par le St Siège (1910) fut une catastrophe pour le catholicisme démocratique et social en France, au moment où les idées socialistes, souvent marxistes, deviennent peu à peu majoritaires dans les divers mouvements de défense du prolétariat.

Jules Rimet fait partie de la direction de l'association française qui participe à la fondation de la Fédération Internationale de Football (FIFA) en 1904. Très vite, on pense à organiser des compétitions internationales. Certains pensent à intégrer le football aux Jeux Olympiques. En ce temps-là, les JO étaient réservés aux amateurs, c'est-à-dire à des sportifs non payés. Influence de l'idéal sportif des Anglais, puissance sportive dominante. Et influence du restaurateur des JO, Pierre de Coubertin (fils d'un artiste peintre, lui aussi du 7^e) qui a injecté dans les JO l'esprit chevaleresque et désintéressé de l'aristocratie.

Jules Rimet comprend très vite que si le football doit progresser chez les ouvriers et employés, il faut accepter le professionnalisme. Les classes populaires n'ont pas le loisir de faire du sport au détriment de leur gagne-pain. Cette querelle autour du statut de footballeur professionnel alimente (de 1920 à 1950) l'histoire des relations houleuses entre les JO, la Coupe du monde de football fondée par Jules Rimet et la FIFA. La première Copa de football est en 1930 boudée par les aristocrates anglais ; opposition symbolisée par les deux figures françaises, de Coubertin et Rimet. L'aristocrate et

l'activiste social qui voit dans le football surtout sa vertu éducative. Dans les années 50, pour échapper au dur travail de mineur de fond, on pouvait faire du foot professionnel, au moins on travaillait à l'air libre : voir les équipes de Lens, St Étienne et Forbach – et l'origine sociale des joueurs français et fils d'immigrés.

Comme tout fondateur d'ordre religieux digne de passer à la postérité, J. Rimet est expulsé en 1949 de « l'ordre » qu'il avait contribué à fonder : la Fédération Française de Football, pour avoir voulu intégrer dans le championnat de France de foot l'équipe de Sarrebruck. En ce temps-là, la Sarre était occupée et à moitié annexée par la France. Il se console en restant plus de trente ans président de la FIFA - plus longtemps que Sepp Blatter - sans terminer inculpé par la justice.

On parle de Jules Rimet pour recevoir le Prix Nobel de la paix, le sport constituant une contribution majeure à la compréhension et à l'entente entre les peuples. Mais il meurt en 1956 avant que le jury ne se décide. Jules Rimet a partagé l'élan nationaliste en 1914-1918 comme officier de l'armée française (Croix de guerre et commandeur de la Légion d'Honneur). Il partageait sans doute les idées de régénération de la nation par l'activité physique et le contrôle de la jeunesse, mais il ne s'est pas laissé égarer par Vichy qui promouvait aussi ces valeurs.

Qu'aurait-il pensé des défis du football mondial actuel : transformation en spectacle, invasion par l'argent-roi, politisation, dopage, dimension du « genre » avec l'affirmation croissante du football féminin ? On ne fait pas parler les morts. À nous de répondre à ces questions de notre temps.

Vive le foot ! Vive la France !

Antoine Sondag
Directeur du Service national de la Mission universelle de l'Église, Conférence des Evêques de France



Justice & Paix
est un service de la
Conférence Épiscopale.

Président : Mgr Yves Boivineau

Membres : S. Bukhari de Pontual - A. Castagnos-Sen - L. Champagne - J. Chaudouet - B-M Duffé - L. d'Ersu - M. Drain - P. Dufour - B. Guillou - N. Haddad - P. Hénault J. Hocquet - S. Laplane - J.C. Lavigne - J.-B. Marie - M. de Montalembert D. Quinio - C. Renouard - A. Talbot - D. Verger - D. Viénot

Secrétaire général : Denis Viénot

Secrétariat : Jacqueline Madinier, assistante.

Directeur de la publication : Denis Viénot

58 avenue de Breteuil, 75 007 Paris

Tél. : 01 72 36 69 05 - Fax : 01 73 72 97 03

E-mail : justice.paix@cef.fr

http://www.justice-paix.cef.fr - https://twitter.com/JusticePaixFr

La lettre de Justice & Paix paraît 11 fois par an.

Elargir l'audience de Justice et Paix ?

Lecteur de La Lettre de Justice et Paix, vous pouvez penser que l'une ou l'autre personne de vos connaissances, relation personnelle ou professionnelle, peut être intéressée par sa lecture. N'hésitez pas à nous communiquer son adresse courrier ou e-mail. Informez-la. Selon vos indications, nous lui adresserons la Lettre en version papier ou électronique. Ainsi vous contribuerez à la circulation des idées qui vous intéressent et à une promotion de la justice et de la paix.

ABONNEMENT

-16 euros par an (11 numéros)

- de soutien : 17 à 25 euros.

DONS

..... euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice & Paix.

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : juillet 2016